



OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL de l'Assainissement Collectif (AC) 2025

SATESE

Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux

I. Parc épuratoire et organisation de l'assainissement collectif	3
1. Evolution du parc épuratoire en 2025	3
2. Structure du parc par capacité.....	4
3. Typologie et carte des filières de traitement.....	5
4. Ancienneté du parc des stations.....	7
5. Répartition de la maîtrise d'ouvrage publique et type d'exploitation	8
6. Gestion des boues d'épuration et carte de leur destination	9
II. Fonctionnement épuratoire du parc des stations de traitement des eaux usées (STEU)	11
1. Fonctionnement des stations de type « boues activées ».....	12
2. Fonctionnement des stations de type « lagunage »	13
3. Fonctionnement des stations de type « filtres plantés de roseaux » ou « filtres plantés de roseaux + lagune ».....	14
4. Fonctionnement des stations de type « disques biologiques » ou « disques biologiques + lagune »	15
5. Fonctionnement des autres types de station	16

I. Parc épuratoire et organisation de l'assainissement collectif

1. Evolution du parc épuratoire en 2025

Au 31 décembre 2025, 248 stations de traitement des eaux usées (STEU) publiques sont en service dans le département de la Manche (Figure 1). Le nombre de dispositifs en 2025 est en légère diminution par rapport à 2024 (- 1 STEU) mais est relativement stable depuis plus de 10 ans. En effet, seule la STEU de Saint-Quentin-sur-le-Homme ZA a été mise à l'arrêt en décembre et ses effluents transférés vers la station de Le Val-Saint-Père (- 250 EH).

En 2025, la capacité de traitement installée était de 808 132 EH. Bien que plusieurs STEU ont été réhabilitées en 2025 (Brix, Céaux, Nicorps et Sottevast), aucune n'a changé de capacité épuratoire (principalement renouvellement de géomembranes sur ces lagunages).

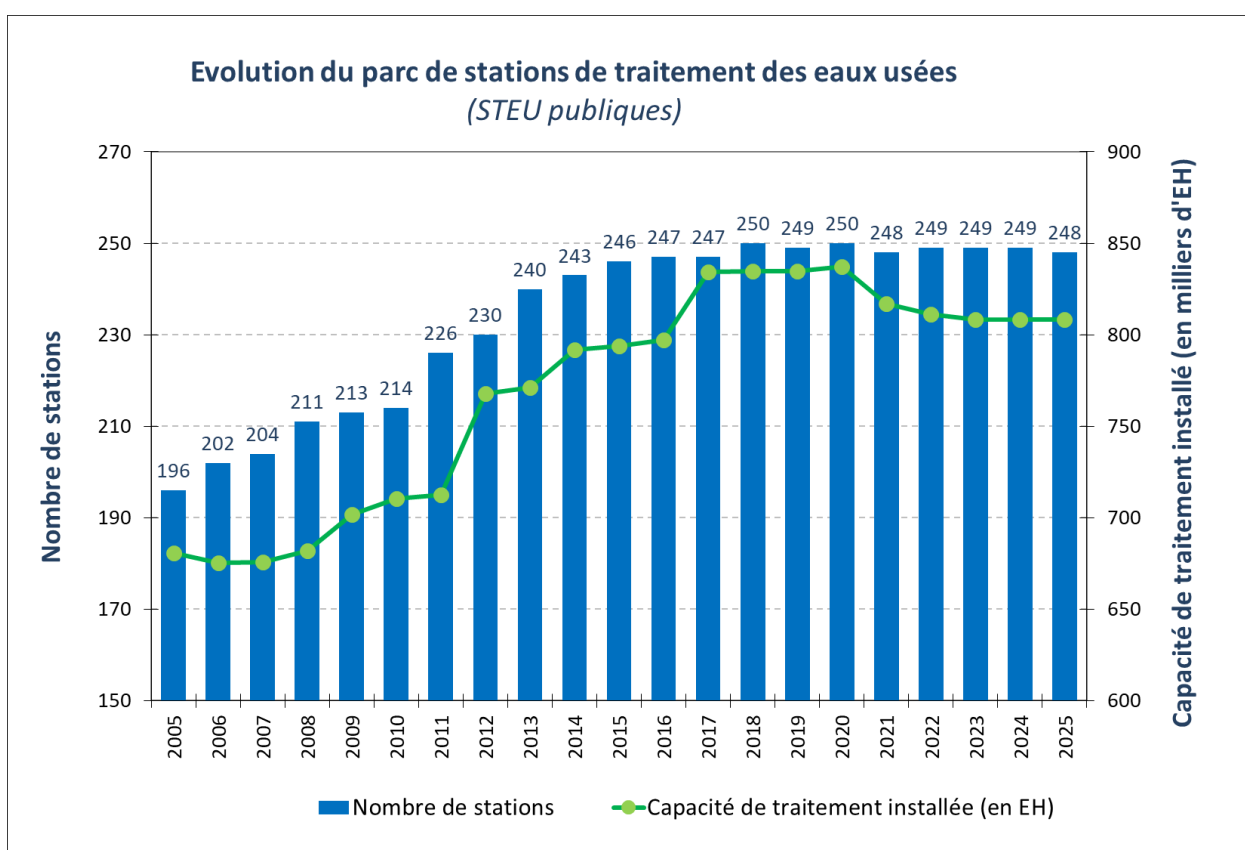


Figure 1 : Evolution du parc de stations de traitement des eaux usées du département de la Manche

2. Structure du parc par capacité

Evolution du parc sur les 5 et 10 dernières années et répartition par classe de capacité de traitement (Figure 3) :

Capacités des stations	Nombre de stations en 2015	Nombre de stations en 2020	Nombre de stations en 2025	% en nombre d'unité de traitement en 2025	EH cumulés 2025	% de la capacité installée
< 200 EH	59	57	62	25%	6 663	0,8%
200 EH - < 2 000 EH	138	145	136	54,9%	87 040	10,8%
2 000 EH - < 10 000 EH	33	32	36	14,5%	168 859	20,9%
10 000 EH - < 50 000 EH	14	13	11	4,4%	258 900	32%
> 50 000 EH	2	3	3	1,2%	286 670	35,5%
TOTAL	246	250	248	100%	808 132	100%

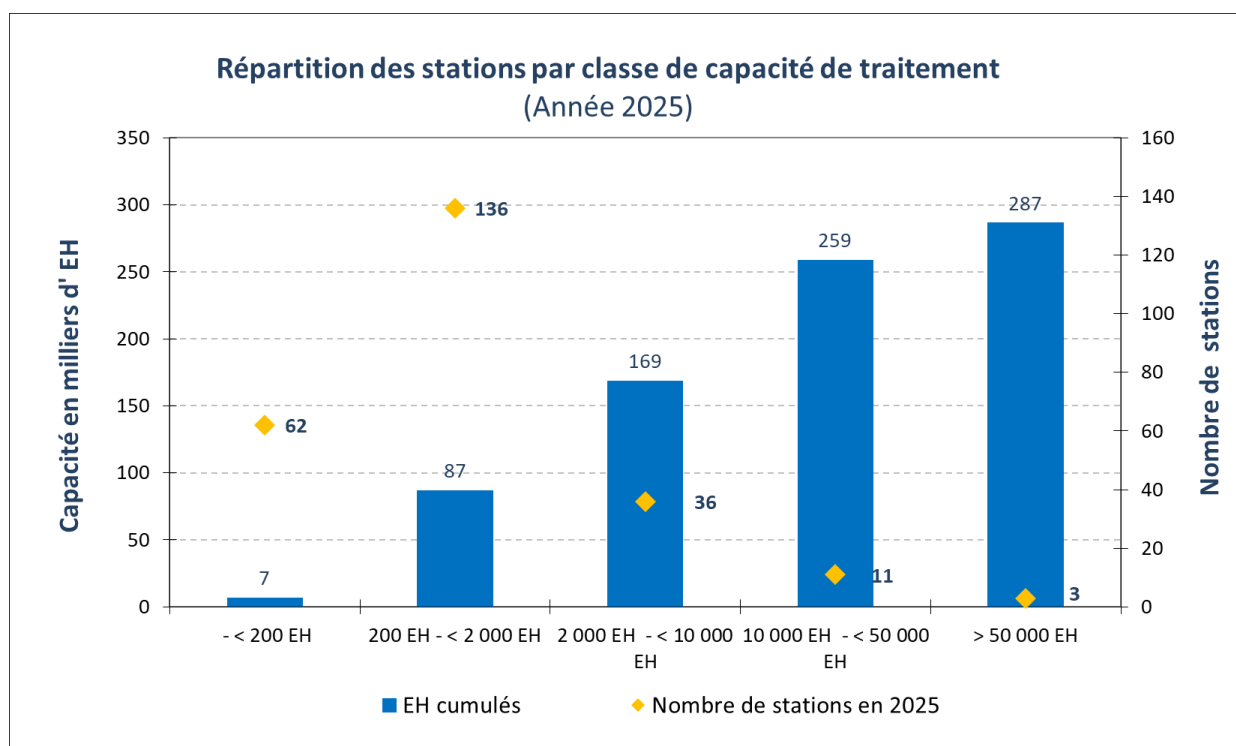


Figure 2 : Répartition des stations par classe de capacité de traitement

Les systèmes d'assainissement < 2 000 EH représentent près de 80 % des installations en nombre (198 dispositifs) mais seulement 11,6 % de la capacité épuratoire du territoire (Figure 2).

A l'inverse, les systèmes d'assainissement > 10 000 EH, avec seulement 14 dispositifs (5,6 % en nombre) détiennent à elles seules 67,5 % de la capacité épuratoire.

Le nombre de stations d'épuration est relativement stable depuis 2015.

3. Typologie et carte des filières de traitement

Le parc départemental de stations d'épuration se scinde en 5 groupes (Figure 4).

Boues activées

Les stations d'épuration type boues activées : elles délivrent au milieu récepteur un rejet de qualité optimale et maîtrisée (traitement de l'azote et du phosphore). Elles assurent, avec 62 ouvrages (représentant un ¼ de l'effectif du parc), 88,7 % de l'épuration du flux de pollution domestique sur le département.

Lagunes

Les lagunes naturelles (70 ouvrages) ou aérées (4 stations) représentent en effectif 29,8 % du parc total et seulement 5,2 % de la capacité épuratoire.

Filtres plantés de roseaux

Les filtres plantés de roseaux complétés (ou pas) par un lagunage, sont au nombre de 80 ouvrages soit 32,3 % du parc mais seulement 4,6 % de la capacité épuratoire totale du parc.

Disques biologiques

Le nombre de stations de type disques biologiques (souvent complétés par un lagunage) est de 14 ouvrages soit 5,6 % en effectif et 1,2 % en capacité épuratoire.

Divers

Le reste du parc (18 stations) est constitué de systèmes divers : fosse toutes eaux avec filtre à sables, à zéolithes ou filtres plantés de roseaux (6 ouvrages), fosse toutes eaux avec épandage (9), fosse toutes eaux puis lagunes (1), Taillis à Très Courtes Rotations (1 TTCR) et microstation (1). Cela ne représente que 7,3 % en effectif et seulement 0,2 % en capacité épuratoire.

L'ensemble de ces chiffres a peu évolué depuis l'année précédente (Figure 3).

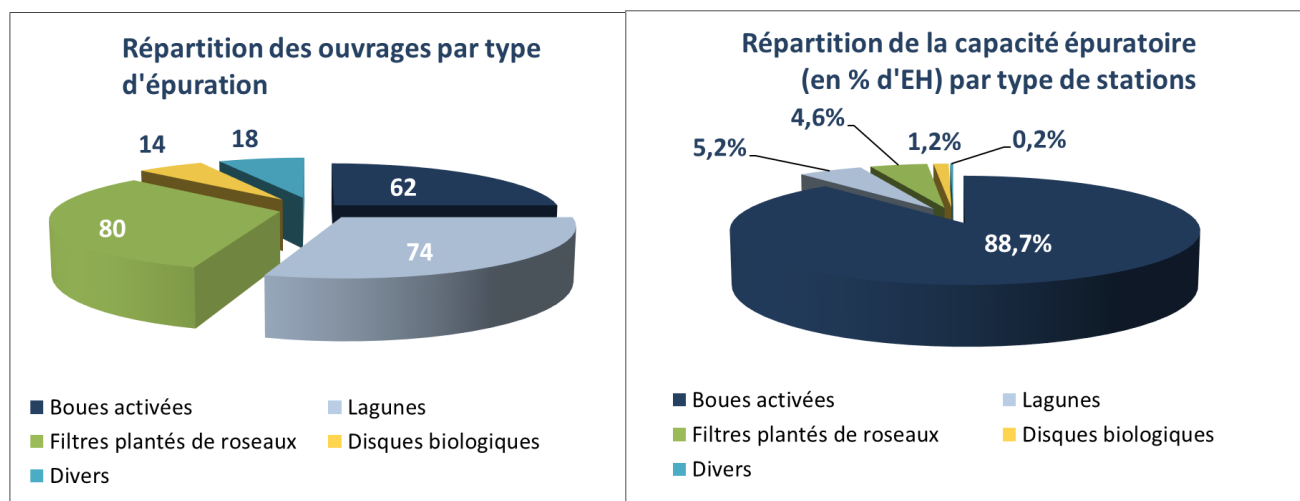


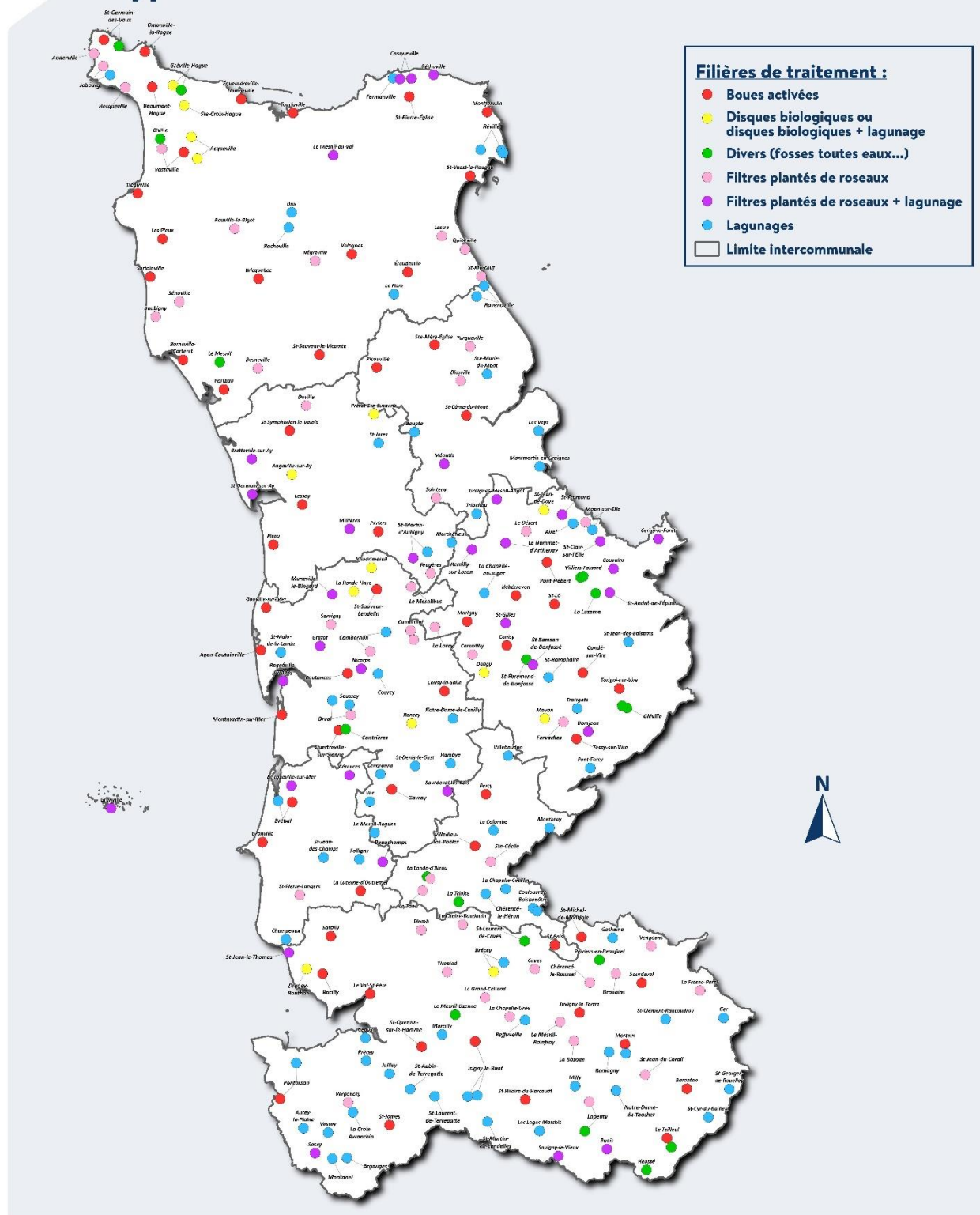
Figure 3 : Répartition des ouvrages par type d'épuration et par capacité épuratoire

Au cours des 10 dernières années, le nombre de dispositifs de traitement par lagunage (- 11 %) a baissé au profit des filtres plantés de roseaux avec ou sans lagunage (+ 21 %). Le nombre des autres procédés, par disques biologiques ou boues activées, est relativement stable. Lors de la réhabilitation d'un lagunage, le procédé mixte filtres plantés de roseaux /lagunage est souvent retenu.



Stations de traitement des eaux usées

Types de filières de traitement



Sources : BD Topo © IGN, Service de l'eau, Département de la Manche
Réalisation : Service SIG mutualisé/Manche Numérique-CD50 - Mars 2026

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Figure 4 : Cartographie des stations de traitement des eaux usées par type de filière

4. Ancienneté du parc des stations

La Figure 5 suivante permet d'apprécier l'ancienneté du parc épuratoire par tranches d'âge.

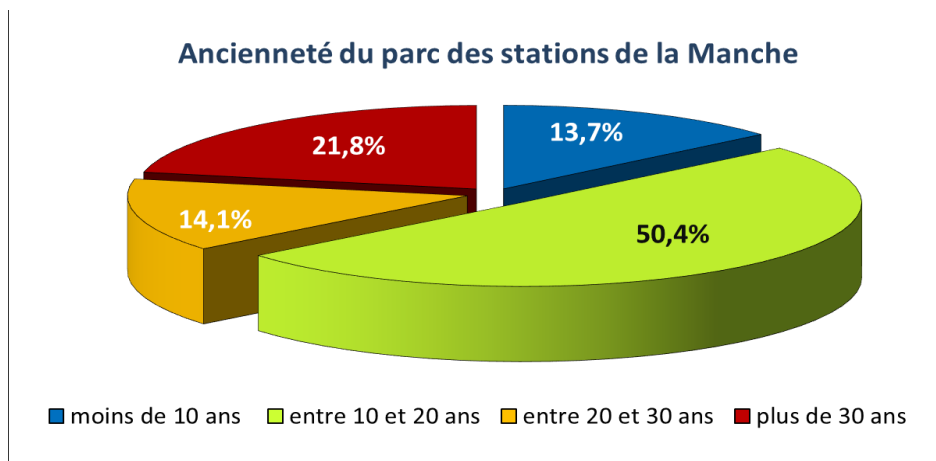


Figure 5 : Ancienneté du parc des stations de traitement des eaux usées de la Manche

Plus de la moitié des dispositifs (125) a un âge compris entre 10 et 20 ans (entre 2006 et 2015). Le pourcentage de ces stations évolue sensiblement par rapport à l'an dernier. Le nombre de stations les plus récentes se réduit passant de 44 à 34 stations.

Globalement, le parc épuratoire de la Manche a tendance à vieillir.

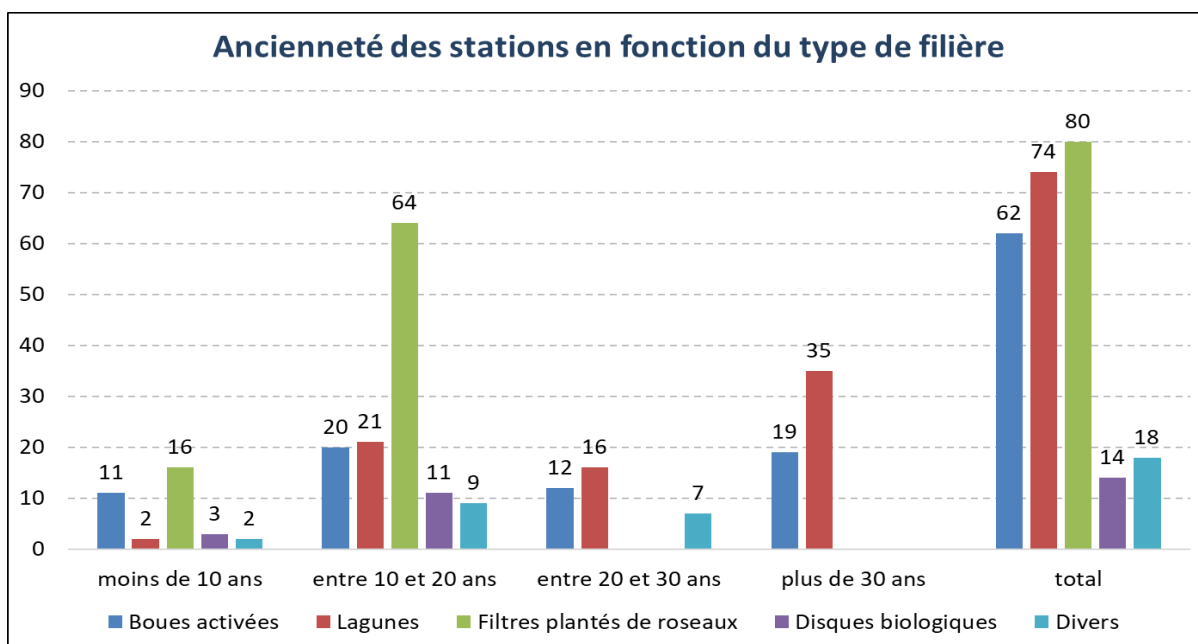


Figure 6 : Ancienneté des stations en fonction du type de filière

Au vu de la figure 7, les filtres plantés de roseaux (avec lagunage ou non) sont les principaux dispositifs les plus récents (plus de 50 % des stations de moins de 20 ans).

Les projets de création de stations de traitement des eaux usées concernent désormais très majoritairement de petits dispositifs (< 2 000 EH). Les projets à venir concernent des réhabilitations de stations existantes (18 pour seulement une création).

Les stations manchoises les plus anciennes (> 20 ans) sont majoritairement de type boues activées (31) et lagunage (51). Plus des 2/3 de ces dernières ont plus de 30 ans (35).

5. Répartition de la maîtrise d'ouvrage publique et type d'exploitation

La répartition de la maîtrise d'ouvrage publique sur le département a peu évolué depuis quelques années (Figure 7).

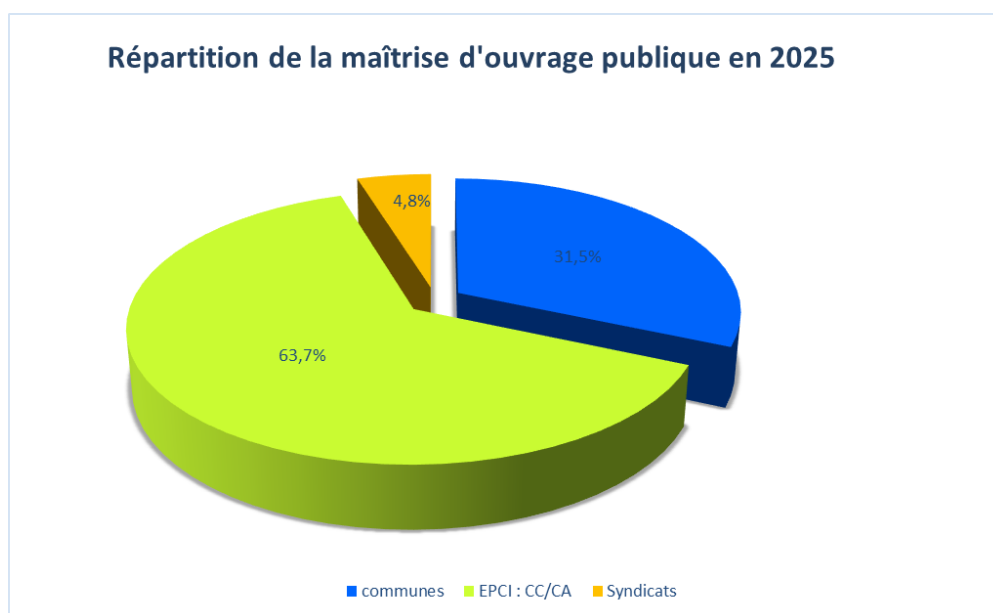


Figure 7 : Répartition de la maîtrise d'ouvrage publique en 2025

La répartition de l'exploitation est la suivante (Figure 8) :

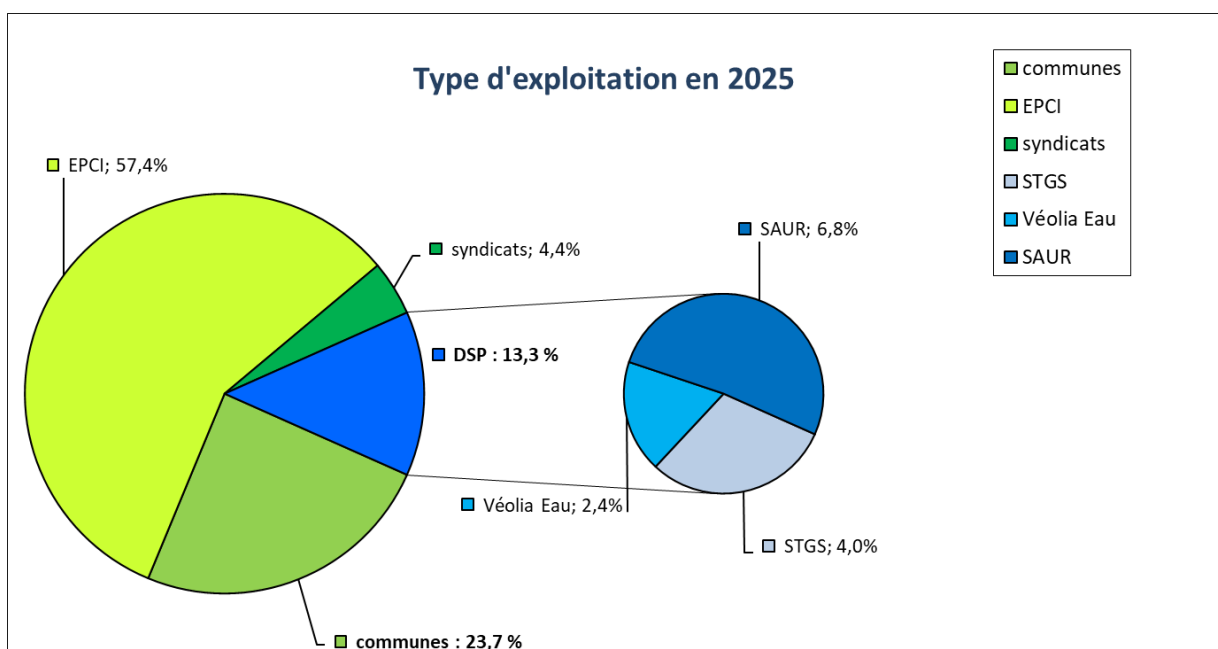


Figure 8 : Répartition du type d'exploitation en 2025

86,7 % des stations de traitement des eaux usées sont exploitées en régie directe (communes, EPCI ou syndicats) ou en régie avec prestations de services (soit 20 % des dispositifs de traitement en régie). Les EPCI délaissent la Délégation de Service Public (DSP) en faveur de l'exploitation en régie avec prestations de services.

6. Gestion des boues d'épuration et carte de leur destination

Sur le territoire départemental, la production de boues, en dehors des lagunages et filtres plantés, s'est élevée pour l'année 2025 à 5 385 tonnes de matières sèches (TMS). La production de boues est en hausse cette année par rapport à 2024 (+ 6 %). L'ensemble de ce tonnage de boues et leur destination sont représentés sur la Figure .

A noter qu'une forte augmentation des curages des filières extensives (lagunage et filtres plantés de roseaux) a été observée en 2025 :

- Treize curages des boues de lagunage (Brix, Céaux, Ger, Grandparigny/Milly, Isigny-le-Buat/La Mazure, Isigny-le-Buat/Les Biards, Juilley, Mortain ZA, Nicorps, Poilley, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Quentin-sur-le-Homme bourg et Sottevast) ont été réalisés. 1 240 TMS ont été valorisées en agriculture.
- De plus, huit curages de filtres plantés de roseaux ont été effectués. 68 TMS de boues des deux stations (Buais et Sainte-Cécile) ont été valorisées en agriculture et 222 TMS de boues des six stations (Carantilly, Cerisy-la-Forêt, Chausey/le fort, Saint-André-de-l'Épine, Saint-Gilles et Bourgvallées/Saint-Samson-de-Bonfossé) ont été compostées.

La destination des boues évacuées en 2025, toutes filières confondues, se répartie entre de la valorisation directement sur les terres agricoles ou en filière de compostage (cf. figure 10) :

- **5 920 tonnes de matières sèches (MS)** de boues ont été valorisées en agriculture en 2025 via des plans d'épandage
- **1 129 tonnes de MS** ont été valorisées en filière de compostage (provenant des STEU de Cherbourg-en-Cotentin et de Coutances, ainsi que des deux filtres plantés de roseaux curés en 2025 cités ci-dessus).

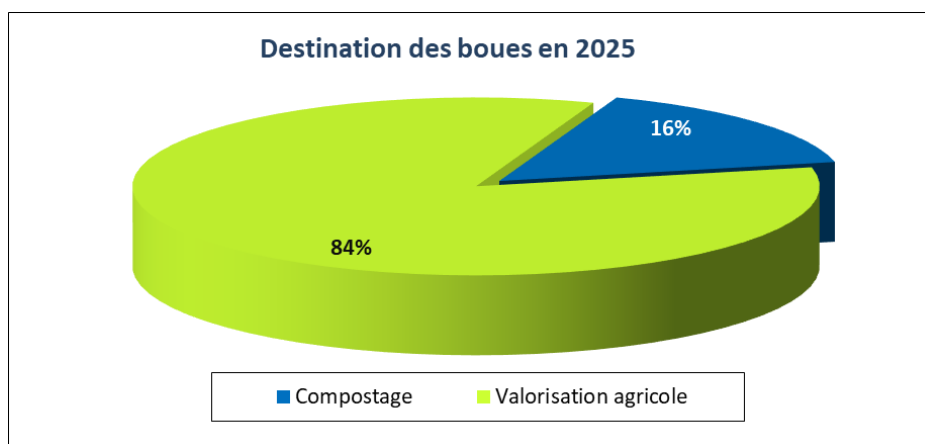
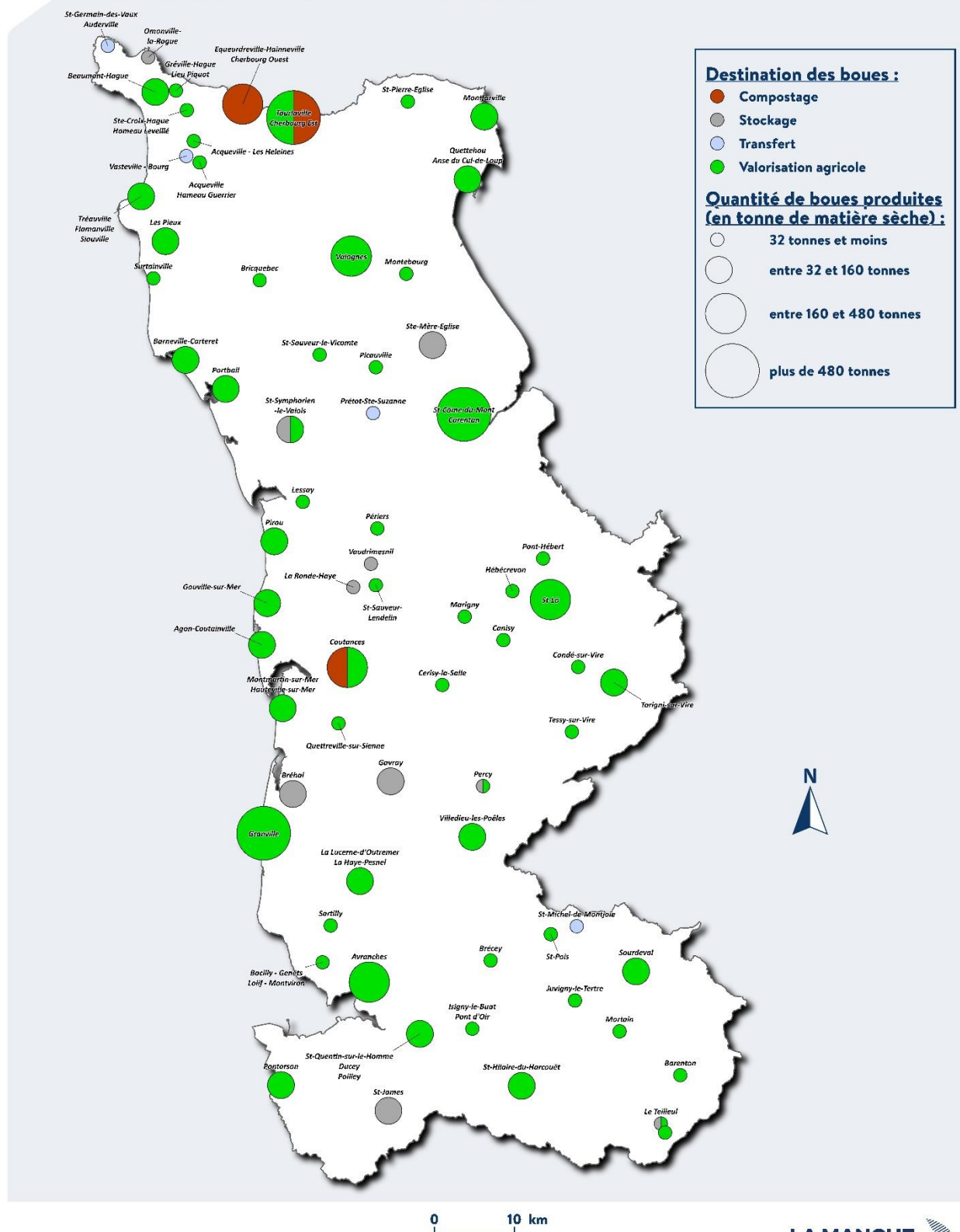


Figure 9 : Destination des boues évacuées en 2025



Productions et destinations des boues

Etat des lieux au 31/12/2025



Sources : BD Topo © IGN, Service de l'eau, Conseil départemental de la Manche
Réalisation : Service SIG mutualisé/Manche Numérique-CD50 - Avril 2026

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

* Ne figure sur cette carte que les productions de boues annuelles (boues activées et disques biologiques).

Figure 11 : Production et destination des boues de stations du département de la Manche

II. Fonctionnement épuratoire du parc des stations de traitement des eaux usées (STEU)

Ce bilan de fonctionnement est réalisé sur le parc des stations d'épuration suivies par le SATESE (soit 218 stations en 2025). Cette synthèse est établie à partir des résultats d'autosurveillance réalisés par les exploitants et par le SATESE, ainsi que des observations et des mesures faites lors des visites d'assistance technique simple.

Globalement sur les dispositifs suivis par le SATESE, la majorité des systèmes d'assainissement avaient un fonctionnement correct (classement B) et le nombre de ceux en classement A est en légère augmentation :

- ▶ 34,4 % (31,5 % en 2024) des dispositifs d'assainissement (soit 75 stations) ont un fonctionnement satisfaisant (classement en A) soit 7,1 % de plus qu'en 2024 (en nombre de stations),
- ▶ 55 % (59 % en 2024) des dispositifs d'assainissement (soit 120 stations) ont un fonctionnement correct (classement en B) soit 8,4 % de moins qu'en 2024,
- ▶ 9,2 % (8,1 % en 2024) des sites (soit 20 stations) ont un fonctionnement moyen (classement en C) avec une eau traitée de qualité estimée moyenne pour diverses raisons, soit 11,1 % de plus qu'en 2024,
- ▶ 1,4 % (1,4 % en 2024) du parc, soit 3 stations (comme en 2024) ont une eau épurée de mauvaise qualité ou/et un mauvais fonctionnement (classement en D).

L'évolution de cette qualité de fonctionnement des stations sur la période 2021-2025 est présentée par la Figure 10.

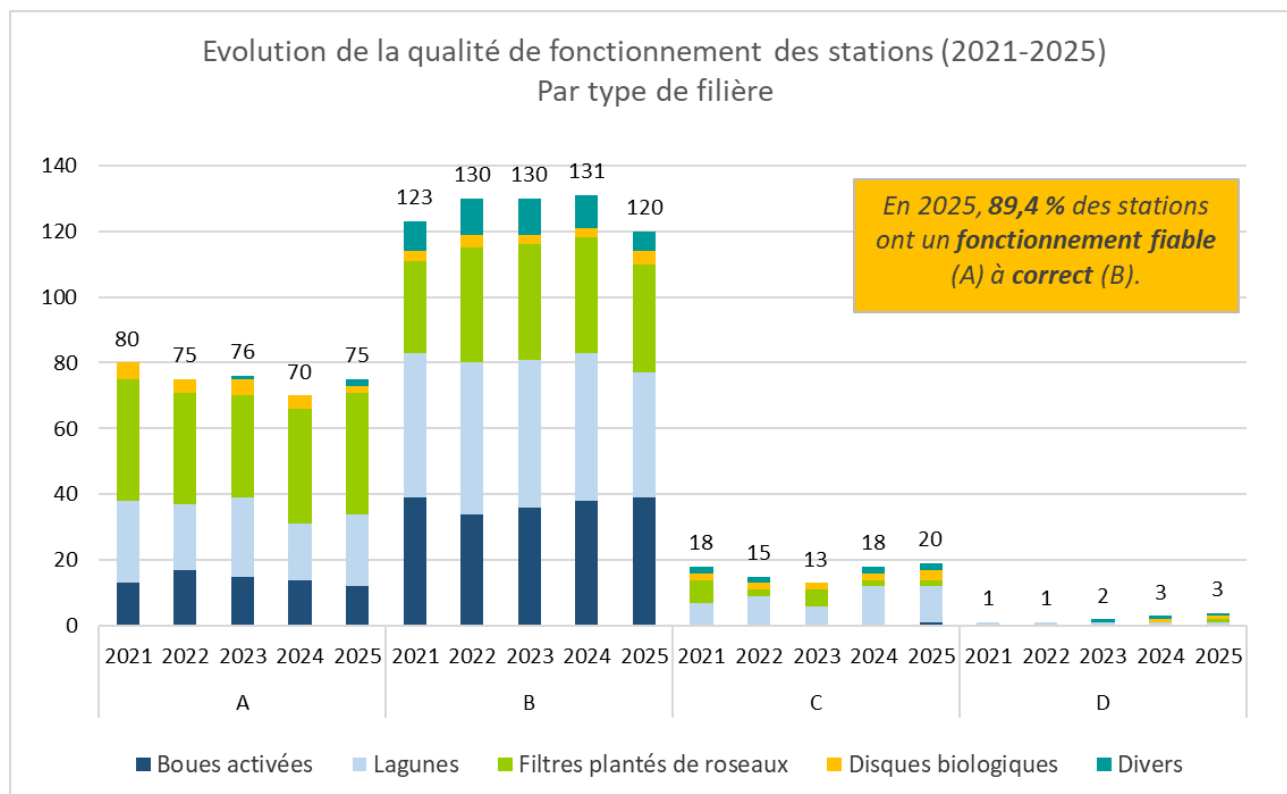


Figure 10 : Evolution de la qualité de fonctionnement des stations de 2021 à 2025 par type de filière

1. Fonctionnement des stations de type « boues activées »

Sur les 62 stations à boues activées à maîtrise d'ouvrage publique présentes sur le département, 52 ont été suivies par le SATESE en 2025.



Sur ces 52 stations à boues activées suivies par le service :

- 27 présentent ponctuellement (lors de bilans réglementaires) des charges hydrauliques supérieures à 100 % de leur capacité et 3 stations ont une saturation hydraulique supérieure ou égale à leur débit nominal sur la moyenne annuelle en 2025. Ce nombre de sites concernés par des saturations hydrauliques est en baisse en 2025 par rapport à 2024 (année pluvieuse).
- 16 ont reçu une charge organique (moyenne DBO₅ et DCO) ponctuelle supérieure à 100 % lors des bilans 24 heures ; une station dépassait (en charge maximale organique) sa capacité nominale organique. Ce nombre de sites concernés par des saturations organiques est en hausse par rapport à 2024.

En conclusion :

- ❖ 50 installations de type boues activées suivies en 2025 par le SATESE présentaient un fonctionnement bon à correct (classement A ou B),
- ❖ 1 station a un fonctionnement moyen (classement en C) du fait de la vétusté des ouvrages ou de surcharge hydraulique importante (un projet de réhabilitation en cours d'études),
- ❖ 1 installation est non classée (prétraitement industriel rejetant dans un réseau d'assainissement).

En moyenne cette année, ces 52 stations étaient saturées à 64 % de leur charge hydraulique annuelle (- 11 % par rapport à 2024) et à 60 % de leur capacité organique (- 2 %).

2. Fonctionnement des stations de type « lagunage »

Sur les 74 lagunages (71 naturels et 3 aérés) présents dans le département, 72 ont été suivis par le SATESE en 2025.



Sur ces 72 lagunes suivies en 2025 :

- 11 ont reçu ponctuellement (lors des bilans d'autosurveillance) une charge hydraulique supérieure à 100 % du débit nominal (soit 9 de plus qu'en 2024) et 7 présentent une saturation hydraulique moyenne annuelle supérieure ou égale à leur capacité nominale (1 de moins qu'en 2024).
- 8 ont reçu ponctuellement (lors des bilans) une charge organique correspondant à plus de 100 % de leur capacité nominale (5 de plus qu'en 2024) et 6 avaient une saturation moyenne annuelle légèrement supérieure à leur capacité nominale (de moins qu'en 2024).
- 13 curages de boues ont été recensés en 2025 (soit 8 de plus qu'en 2024).

En conclusion :

- ❖ 60 stations présentent un fonctionnement de bon à moyen,
- ❖ 12 stations ont un fonctionnement moyen (classement en C) du fait de la vétusté des ouvrages ou de saturation organique trop importante.

En moyenne en 2025, ces stations étaient saturées à 87 % (- 12 % par rapport à 2024) de leur charge hydraulique (moyenne donnée à titre indicatif car basée sur seulement 23 stations ayant une estimation ou mesure de débits) et à 72 %, (1 % de plus qu'en 2024) de leur capacité organique (en fonction du nombre de personnes raccordées à l'assainissement collectif).

3. Fonctionnement des stations de type « filtres plantés de roseaux » ou « filtres plantés de roseaux + lagune »

Sur les 80 stations de ce type, 73 sont suivies par le SATESE. Ces 73 stations filtres plantés de roseaux ont été mises en service à partir de 2004. La capacité épuratoire de ces stations varie de 30 EH à 4 000 EH.



Sur ces 73 stations suivies en 2025 par le SATESE :

- 4 présentaient ponctuellement des surcharges hydrauliques lors des mesures réglementaires (2 de moins qu'en 2024) et 7 avaient une saturation moyenne annuelle supérieure à leur capacité nominale (2 de moins qu'en 2024).
- 2 stations ont reçu une charge organique ponctuelle supérieure à 100 % lors de bilans 24 heures (1 de moins qu'en 2024) et 1 avait une saturation moyenne annuelle supérieure à sa capacité nominale.
- 8 curages de boues ont été recensés en 2025.

En conclusion :

- ❖ 70 stations présentent un fonctionnement satisfaisant à correct,
- ❖ 2 stations ont un fonctionnement moyen (classement C) du fait de colmatage de filtres ou de problèmes de conception ou d'exploitation (écoulement en continu),
- ❖ 1 station a un mauvais fonctionnement (classement D) du fait du colmatage de filtres et de surcharge hydraulique hivernale.

En moyenne, ces 73 stations sont saturées à 59 % de leur charge hydraulique (- 4 % par rapport à 2024) et à 65 % (- 1 %) de leur capacité organique (en fonction du nombre de personnes raccordées à l'assainissement collectif).

4. Fonctionnement des stations de type « disques biologiques » ou « disques biologiques + lagune »

Sur les 14 stations de ce type, 10 sont suivies par le SATESE. Ces 10 stations ont été mises en service entre 2009 et 2013. La capacité épuratoire des dispositifs d'assainissement, suivis par le SATESE, varie de 60 à 1 900 EH.



Sur ces 10 stations suivies en 2025 dans le département :

- 2 présentaient ponctuellement des surcharges hydrauliques lors des mesures réglementaires (comme en 2024) et 1 avait une saturation moyenne annuelle supérieure à leur capacité nominale cette année (1 de moins qu'en 2024).
- 1 a reçu une charge organique ponctuelle supérieure à 100 % lors des bilans 24 heures et aucune n'avait une saturation moyenne annuelle supérieure à sa capacité nominale.

En conclusion :

- ❖ 7 stations présentent un fonctionnement satisfaisant à correct (classement en A et B),
- ❖ 2 stations ont un fonctionnement moyen (classement en C) avec des dysfonctionnements récurrents sur certains équipements,
- ❖ 1 station a une eau épurée de mauvaise qualité (classement en D) du fait de dysfonctionnements électromécaniques et d'apports d'eaux industrielles sur le réseau de collecte.

En moyenne, ces stations sont saturées à 71 % (- 10 % par rapport à 2023) de leur charge hydraulique et à 59 % (+ 4 %) de leur capacité organique (en fonction du nombre de personnes raccordées à l'assainissement collectif).

5. Fonctionnement des autres types¹ de station

Sur 18 ouvrages de traitement de ce type, 11 ont été suivis en 2025 par le SATESE.



Station d'épuration de Le Mesnil-Ozenne

Sur ces 11 stations suivies en 2025 dans le département :

- 1 station a une saturation organique moyenne annuelle supérieure à sa capacité nominale.

En conclusion :

- ❖ 8 installations ont un fonctionnement bon à correct (classement B),
- ❖ 2 stations ont un fonctionnement moyen (classement en C) du fait entre autres de surcharge organique,
- ❖ 1 station a une eau épurée de mauvaise qualité (classement en D) du fait de sa vétusté.

Cependant, le contrôle de la qualité des eaux épurées en aval de ces dispositifs est rarement réalisable (absence de rejet) sur ce type de traitement. En moyenne, ces 11 stations sont saturées à 88 % de leur capacité organique (en fonction du nombre de personnes raccordées à l'assainissement collectif).

¹ Type divers : « fosse toutes eaux + épandage » ou « fosse toutes eaux + filtre à sable » ou « fosse toutes eaux + filtre zéolithe » ou « fosse toutes eaux + filtres plantés » ou « taillis très courts rotations ».

*Département de la Manche
SATESE - Service de l'eau
50050 Saint-Lô Cedex
Tél : 02.33.05.99.98
E-mail : satase@manche.fr*